

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4406)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1653

présenté par
Mme Jacquier-Laforge, rapporteure

ARTICLE 74 QUATER

Au début de l'alinéa 5, supprimer les mots :

« Par dérogation à l'article L. 2122-7, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.